

abondamment ce bill, nous risquons de faire des remarques longues et détaillées sur toutes les mesures inscrites au *Feuilleton*.

J'informe le député que ce serait antiréglementaire et qu'il devrait se borner à la motion dont nous sommes saisis.

● (3.00 p.m.)

M. Martin: Je pense, comme Votre Honneur, que nous nous y prenons mal pour aborder cette question. Si la motion inscrite au *Feuilleton* est adoptée, dès que nous en aurons terminé avec les crédits supplémentaires et les crédits provisoires, nous pourrions oublier tout le reste figurant au *Feuilleton* et aller notre petit bonhomme de chemin un peu partout au pays, et les journaux diront, comme d'habitude, qu'il s'agit d'un autre congé pour les représentants au Parlement.

Si nous terminons nos travaux de cette façon, nous serons jugés par les gens, au pays, qui seront atteints du fait que la mesure législative n'aura pas été adoptée, les malades, les vieillards et ceux qui souffrent de maladies chroniques, qui doivent s'acheter des remèdes tous les jours et qui se révoltent devant les prix qu'ils doivent payer pour les obtenir.

L'occasion nous est offerte ici de réduire les prix des médicaments et le gouvernement nous demande de l'oublier. Cela revient à dire « Occupons-nous de la course à la direction du parti libéral, oublions nos responsabilités et ne tenons pas compte de la première occasion que nous avons de réduire le coût de la vie au pays. Oublions tout cela; ce n'est vraiment pas important, il y a d'autres choses qui le sont beaucoup plus. La population critiquera non seulement le gouvernement, mais l'opposition. La façon dont les gens nous jugeront dépendra de notre manière d'agir quant à cette question.

[Français]

M. Gérard Laprise (Chapleau): Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que l'on doit appuyer la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) invitant le gouvernement à nous assurer que le bill C-190 sera étudié et adopté avant la fin des présents travaux parlementaires.

Je me demande pour quelle raison le gouvernement retarde tant à présenter ce bill, qui semble avoir une très grande importance en vue de réduire le coût des produits pharmaceutiques? Nous espérons que ce bill réussira à réduire les prix, qui sont extravagants, dans bien des cas, plus nous retardons à l'adopter, plus les consommateurs

qui ne peuvent se priver de médicaments doivent payer des prix exorbitants. Depuis longtemps, le gouvernement nous dit qu'il veut combattre l'inflation et, à mon avis, il a là l'arme toute trouvée pour ce faire, du moins en partie, en réduisant les prix des médicaments.

Je pense qu'on devrait étudier ce bill avant l'ajournement de la présente session, et c'est pourquoi nous appuyons la proposition de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

[Traduction]

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, au sujet de cette motion proposant l'ajournement de la Chambre quand les crédits provisoires et les crédits supplémentaires auront été votés, je sais que la plupart des députés sont toujours très heureux que la Chambre s'ajourne quand la session a été longue et pénible. Nous avons pour la plupart des choses à faire dans nos circonscriptions.

Je m'étonne du silence des députés ministériels et du fait que ni le premier ministre ni aucun membre du cabinet ne nous a expliqué pourquoi l'ajournement est si important que nous devons laisser de côté une mesure présentée par le gouvernement à la suite des recommandations d'un comité de la Chambre, mesure qui a franchi l'étape de la deuxième lecture et qu'il ne reste plus qu'à étudier en comité plénier avant qu'elle soit lue pour la troisième fois. La Chambre a sûrement droit que le gouvernement lui explique pourquoi l'ajournement est si urgent qu'une mesure législative d'importance aussi vitale, que la Chambre pourrait adopter assez rapidement, ne peut être examinée.

Je ferai remarquer que le projet de loi dont nous demandons l'adoption avant le congé est le résultat des travaux d'un comité de la Chambre constitué il y a deux ans et demi environ. Après une enquête de deux ans sur l'industrie pharmaceutique, ce comité s'est déclaré épouvanté de la cherté des médicaments à la consommation. D'où une série de recommandations, dont celle à laquelle le gouvernement a donné suite à propos de la taxe de vente. Il en est résulté une baisse temporaire de certains prix mais on me dit que ces derniers remontent déjà. Le Canadien qui doit acheter des médicaments n'a pour ainsi dire rien gagné.

Appliquant une autre recommandation du comité, le gouvernement a présenté le bill C-190, qui traite des brevets et des marques de fabrique. Nous en avons discuté à fond à l'étape de la deuxième lecture et le gouvernement a persuadé nombre de députés que la